

AVIS DU CMF

AUTORISATION DE CHANGEMENT DU TAUX D'INTERET D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public que .la Société Tunisienne de Banque -STB- lui a soumis, en date du 3 février 2009, une demande d'approbation relative au changement du taux d'intérêt de l'emprunt obligataire « STB 2008-2 » objet de la note d'opération visée par le CMF en date du 20 janvier 2009 sous le n° 09-0639 et ce, suite à la confirmation de la tendance à la baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire.

Par décision n°1 du 3 février 2009, le CMF a autorisé la STB à changer le taux d'intérêt relatif à l'emprunt en question selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt initialement prévu : 6,85%
- Nouveau taux d'intérêt : 6,5%